



Monsieur le Président,

A l'occasion de la tenue de ce comité technique, la CGT demande l'arrêt de la RGPP et de la Reate, un état des lieux et un bilan portant sur le fonctionnement et les moyens des DDI.

En effet, celles-ci se trouvent déjà en situation critique alors que les annonces qui filtrent plus ou moins des RBOP des différentes directions régionales ministérielles s'avèrent alarmantes pour les arbitrages 2012.

Par cette déclaration, nous tenons à vous confirmer et à vous faire part de l'extrême exaspération des personnels des DDI vis à vis:

- ❖ des processus de réformes institutionnelles qu'ils subissent pour certains depuis dix ans (acte II de la décentralisation et ses conséquences) conduisant au démantèlement des services ;
- ❖ des réductions de moyens et de personnels continues et drastiques ainsi que des abandons et (ou) réorientations incessantes de missions incombant à l'Etat (RGPP, Réate et fusions de services ministériels aux compétences différentes).
- ❖ de la perte de visibilité pour l'utilisateur qui découlent de la complexité et de l'incohérence des organisations et des procédures de travail dues à l'enchevêtrement des services régionaux ministériels et départementaux interministériels, ainsi que des pouvoirs décisionnels (ministères, préfets, Premier ministre et SGG...) censés tous intervenir dans l'application et la mise en oeuvre des mêmes politiques de l'Etat ;
- ❖ de la déshumanisation des services due aux mutualisations qui dégradent et/ou délocalisent des services de proximité directement nécessaires à la vie des services et des agents (logistique, comptabilité, gestion des RH et des rémunérations, informatique (SIDSIC), formation, documentation, action sociale, hygiène et sécurité, médecine de prévention..., logiciels de gestion de personnels et de Chorus,...).

De mauvais choix politiques, des réalités douloureuses et absurdes pour les personnels

Sans même aborder de lourds contentieux (comme ceux portant sur les salaires, les retraites, les carrières, les tentatives de remise en cause des 35 H ...), la situation des personnels et les conditions de travail qu'on leur impose n'ont jamais été aussi déplorables: fermetures de sites, mutations forcées, mutualisations, réorganisations de services, déménagements, changements incessants du périmètre des missions, des unités et services, incertitudes sur l'avenir, réduction et gestion comptable et

inhumaine des effectifs ..., avec toutes leurs conséquences sur la santé (perte de repère, souffrance au travail), la vie professionnelle et personnelle.

La régionalisation et la départementalisation de l'appareil d'Etat sous tutelle préfectorale et du Premier ministre, les « réductions » de services (en nombre et en qualité) constituent un véritable plan social de liquidation des services publics.

Cela se traduit par un désengagement massif de l'Etat à l'échelon départemental (et infra-départemental) et à un repli organisé des missions de service public.

L'inadéquation des moyens au regard des missions est criante, le non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite venant aggraver les choses. Les solutions proposées par nos administrations avec des missions accomplies en « mode dégradé », les « dématérialisation, interdépartementalisation, régionalisation, externalisation,... » non seulement n'apportent pas de solutions véritables mais participent à la dégradation des conditions de travail et du service rendu au public.

Quand l'état n'est plus capable de protéger ses propres salariés et que la perte de sens de son travail entraîne une souffrance de plus en plus connue et identifiée à tous les niveaux de la hiérarchie, les responsabilités doivent être identifiées.

Sur cet ensemble de questions, nous demandons l'arrêt de la RGPP et de la REATE, un état des lieux et un bilan qui pourra être constitutif d'une expertise propre aux DDI répondant aux attentes des personnels et participant du débat public nécessaire sur les missions de l'Etat.

La CGT demande :

- de mettre fin à l'hémorragie des emplois dans les DDI, les recrutements nécessaires à l'exercice des missions. Un moratoire doit être appliqué en matière de droit des sols. 700 emplois sont en jeu d'ici fin 2013, 5000 au total.
- l'arrêt des fermetures des sites de proximité, des externalisations, et privatisations.
- la réouverture du dossier SIDSIC, nous n'acceptons pas que des agents soient affectés d'office en PNA au ministère de l'Intérieur contre leur volonté.

Nous réaffirmons nos demandes pour :

- une action sociale de haut niveau, intégrant notamment la question du logement des fonctionnaires,
- un droit à une mobilité choisie, sous contrôle des CAP,
- le respect des engagements en matière de transmission des schémas régionaux de mutualisation et l'ouverture d'une concertation sur leur mise en oeuvre ;
- le respect des engagements en matière de temps de travail dans la filière maritime,
- des droits syndicaux nouveaux pour les représentants syndicaux des DDI.
- une autre politique salariale avec la sortie du gel du point d'indice, la reconstruction de la grille de rémunération, l'harmonisation par le haut des régimes indemnitaires.

Enfin, il est nécessaire de faire le point sur le fonctionnement et les moyens des CHSCT, sur l'application des textes concernant le temps de travail. L'ensemble de ces éléments devront être traduit dans un bilan social.

L'actualité, c'est aujourd'hui deux textes iniques concernant l'instauration d'une journée de carence dans la Fonction publique (dénoncée unanimement par les OS) et la circulaire du 18 janvier réduisant les droits des agents à des jours RTT en cas de jours de congé pour raison de santé, (y compris en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle).

La CGT demande solennellement qu'aucun service n'applique cette circulaire de manière rétroactive et que des instructions soient données aux services en ce sens.

Face à cette situation, il faut souligner la mobilisation des personnels ainsi qu'en témoigne l'action des ingénieurs du MEDDTL et du MAAPRAT le 9 février dernier.

Cette politique à l'égard des salariés, dont les fonctionnaires, est la même que celle à l'oeuvre dans tous les pays d'Europe avec des conséquences encore plus lourdes dans des pays comme la Grèce. La CGT composante de la CES appelle clairement l'ensemble des salariés à se mobiliser le 29 février pour dire ça suffit.